

Délibération N°5

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Vingt Huit Septembre à 19 heures 30**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 22 Septembre 2023 s'est
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance
ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BODIN. Mme PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir de
Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la décision du Conseil Communautaire du 19 Janvier 2023 donnant un accord de principe au renouvellement de 34 foyers d'éclairage public par des foyers à technologie leds en Zone Sud Allier (Rosières et Près de la Grande Route) ; ces travaux entrent dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la collectivité.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement définitif a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la Communauté de Communes est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

La dépense, correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 33 855 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux.

Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cofinancement demandée : il resterait à la charge de la Communauté de Communes 6 140 € pour le renouvellement de 34 foyers d'éclairage de plus de 15 ans par 34 foyers à LED et 1 577 € pour le renouvellement de 3 mâts d'éclairage.

| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
|-----------------------|-----------|
| EN EXERCICE : | 25 |
| PRESENTS : | 24 |
| VOTANTS : | 25 |

OBJET :

Renouvellement de 34 foyers d'éclairage public par des foyers à technologie LED intégrant le programme « + de 15 ans ».

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Président,

- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2023,

- prend acte de la participation communautaire au financement des dépenses à hauteur de 7 717 € € étalé sur 5 ans soit 1 598 € / an.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le : 11 OCT. 2023

Publié ou Notifié

le : 29 SEP. 2023

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"